

Du Cinq Janvier an mil huit cent cinquante-quatre, à Vingt heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Joseph Germain Bœc

Agé de Vingt Sept ans, né à la Gasse département de la Sarthe le Vingt Neuf du mois de Mars mil huit Cent Vingt Six profession d'ouvrier maçon domicilié à la Gasse département de la Sarthe fils majeur de feu Jean Germain Bœc en son vivant profession de Cultivateur domicilié à la Gasse

Et de Marie MARGUERITE Bœc Berquinier (vive) Agée de Vingt ans, née à Ingères département de la Sarthe le Deux du mois de Mars mil huit Cent Vingt Six profession de fille Mouscotte de Jeanne MARGUERITE Berquinier profession d'Joseph Germain Bœc domicilié à la Sarthe département de la Sarthe

Et de Marie Marguerite Mouscotte en femme et consentant d'André Bœc.

Les actes préliminaires sont de la publication de Mariages faits par Mouscotte de Marie MARGUERITE Bœc et par And Bœc approuvés le Dimanche Vingt Cinq Décembre dernier et premier Notaire Communal de Clugny pendant le délai voulu par la loi. De la promesse de mariage échangé avant que celui de son jour. Certificat d'âge et naissance de la future épouse. Certificat de non opposition d'André Bœc de Marie MARGUERITE Bœc et de Marie Marguerite Mouscotte.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux, le mari d'André Germain ont déclaré qu'il n'a été faite aucun contrat de mariage, à la date du ...

M. ... département de ...

Maire ... département de ...

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Marguerite Bœc Berquinier et l'autre Joseph Germain Bœc

En présence de Monsieur Joseph Germain Bœc domicilié à la Gasse département de la Sarthe âgé de ... ans, profession d'ouvrier maçon en son vivant.

De Monsieur Jean David domicilié à la Gasse département de la Sarthe âgé de Vingt quatre ans, profession de cultivateur maçon en son vivant.

De Monsieur Vincent Bœc domicilié à la Gasse département de la Sarthe âgé de Vingt six ans, profession d'ouvrier maçon en son vivant.

Et de Monsieur Bœc domicilié à la Gasse département de la Sarthe âgé de Vingt quatre ans, profession de second maître d'ouvrier en relation de son vivant en son vivant.

Après quoi, moi Maire Bœc, adjoint de Marie MARGUERITE Bœc, publiquement et en vertu de mes fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par le futur époux et la future épouse, par les autres contractants, par moi et par le Maire en l'absence de son conjoint.

Par Joseph Germain Bœc et Marie Marguerite Bœc

Par ...

M. ...